

L'AVOCAT DE LA TERREUR

Film long-métrage documentaire, France 2007

Réalisation : Barbet Schroeder

Production : Wild Bunch, Yalla Films (Rita Dagher), avec la participation de Canal+

Distribution en Suisse : Frenetic Films

Image : Caroline Champetier, Jean-Luc Perreard

Montage : Nelly Quettier

Version française, avec quelques interviews sous-titrées en français

Durée : 135 minutes

Sortie salles en Suisse Romande : 6 juin 2007



Disciplines et thèmes concernés :

Histoire : Le colonialisme et la décolonisation au 20e siècle – La lutte pour l'indépendance de l'Algérie – Le terrorisme palestinien – Le terrorisme d'extrême-gauche – Les Khmers rouges au Cambodge – Le nazisme (procès Klaus Barbie) – L'espionnage d'Etat

Philosophie et Education aux citoyennetés : L'engagement en politique – La légitimation du terrorisme – Etat de droit et terrorisme – La justice pénale et son fonctionnement

Éducation numérique (Médias) : Démarche documentaire et recherche de la vérité. Science du montage. Témoignage public et crédibilité.

Public scolaire concerné :

Âge légal : 12 ans

Âge suggéré : 16 ans

Résumé (extrait du dossier de presse du film) :

Communiste, anticolonialiste, d'extrême droite ? Quelle conviction guide Jacques Vergès ? Le réalisateur Barbet Schroeder mène l'enquête pour cerner le « mystère ». Au départ de la carrière de cet avocat énigmatique : la guerre d'Algérie et Djamilia Bouhired, la passionaria qui porte la volonté de libération de son peuple. Le jeune homme de loi épouse la cause anticolonialiste, puis la femme. De 1970 à 1978, il disparaît. A son retour, Vergès défend les terroristes de tous horizons (Magdalena Kopp, Anis Naccache, Carlos) et des monstres historiques tels que Klaus Barbie. D'affaires sulfureuses en déflagrations terroristes, Barbet Schroeder suit les méandres empruntés par « L'avocat de la terreur », aux confins de l'histoire et du judiciaire. Le cinéaste explore, questionne l'histoire du « terrorisme aveugle » et met à jour des connexions qui donnent le vertige.

Commentaires :

Passionnant de bout en bout, le film de Barbet Schroeder est d'une richesse thématique et d'une qualité artistique exceptionnelles. Il ne se contente pas d'éclairer le parcours professionnel et idéologique d'un individu. Il donne à repenser le présent, à la lumière de l'histoire des 60 dernières années. Il permet de reconsidérer ce qu'on nomme aujourd'hui « terrorisme », en laissant des témoins expliquer leur recours à la violence politique, à travers différentes époques. C'est aussi un modèle d'architecture documentaire. Dénuée de voix off, le film assigne au spectateur un rôle actif. Il reste d'une lisibilité constante, quand bien même chaque témoignage ajoute une couche de complexité supplémentaire à un propos déjà très dense.

Objectifs pédagogiques :

- Dans une perspective d'éducation citoyenne, comprendre le lien entre les convictions qui guident les individus et leurs actions
- Mettre en évidence différentes formes de violence liées aux luttes de libération
- Mettre en évidence les sources de la violence politique
- Souligner la nécessité absolue d'une justice indépendante dans un État de droit

Pistes d'exploitation pédagogiques du film :

De par son découpage, « L'Avocat de la terreur » permet d'explorer de grands événements du 20^{ème} siècle.

1) Le génocide au Cambodge

Peut-on parler d'une tragédie « involontaire », comme le laisse entendre Jacques Vergès au début du film ? Introduire les notions de « négationnisme » et de « révisionnisme » : s'appliquent-elles ici ? L'avocat cherche-t-il à faire disparaître les coupables ?

Reprendre la chronologie de la prise du pouvoir par les Khmers rouges et la mise en place de leur régime. Sources possibles :

- Article sur les khmers rouges de Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Khmers_rouges
- [Article du "Monde"](#) sur une loi cambodgienne de 2013 qui interdit le révisionnisme
- Le récit du survivant Pin Yathay (« Tu vivras, mon fils », Editions de l'archipel, 2000). Extraits sur : <https://www.diploweb.com/p9yath01.htm>
- « S21-La machine de mort khmère rouge » et "Duch, le maître des forges de l'enfer", films documentaires de Rithy Panh (en médiathèque).
- Évocation des contestations de l'appellation « génocide », dans l'article de Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9nocide_cambodgien

Mettre en évidence les éléments que le film avance pour associer Jacques Vergès à l'appareil politique et à l'idéologie des khmers rouges. Evaluer la recevabilité de ces éléments. Souligner qu'il s'agit d'un faisceau d'indices et non de preuves. Rappeler que Pol Pot n'a jamais été jugé et que le processus judiciaire en cours au Cambodge progresse très laborieusement. Un blog relate les différentes étapes.

2) L'indépendance de l'Algérie

Etablir le lien entre les origines de Jacques Vergès et son identification à la lutte anticoloniale. Comparer les attentats commis par les indépendantistes algériens avec les attentats commis aujourd'hui en Corse, au pays basque, au Cachemire ou ailleurs. Qu'est-ce qui les rapproche ? Qu'est-ce qui les distingue ?

Etablir la liste des Etats africains qui ont accédé à l'indépendance de 1950 à la fin des années 1960.

Sources possibles :

L'article de Wikipédia sur la décolonisation de l'Afrique : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9colonisation_de_l%27Afrique

3) La lutte pour l'indépendance de la Palestine

Rechercher dans le film les indices de l'hostilité possible qu'éprouverait Jacques Vergès pour Israël. Mettre en évidence les éléments à charge (défense de terroristes palestiniens, défense de Klaus Barbie...) et à décharge.

Analyser la réponse que donne Jacques Vergès, au sujet des victimes juives, dans l'entretien accordé à Darius Rochebin en marge de la sortie du film :

Vidéo en ligne sur : <https://www.rts.ch/video/emissions/pardonnez-moi/480972-jacques-verges.html>

4) Le nazisme ; le procès Klaus Barbie

Approfondir l'information sur l'un des protagonistes du film, le Suisse François Genoud :

Article de *Libération* du 3 juin 1996 : https://www.liberation.fr/france-archive/1996/06/03/l-editeur-pronazi-francois-genoud-est-mortle-banquier-antisemite-financait-aussi-les-mouvements-pale_175516/

Article du *Monde* du 25 janvier 1996 : https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/01/25/l-activiste-pro-nazi-suisse-francois-genoud-se-confesse-a-l-ecrivain-pierre-pean_3705175_1819218.html

Voir aussi : « L'Extrémiste, François Genoud, de Hitler à Carlos » de Pierre Péan et Matthias Sanderson, Nova Prod. 1996

Le procès de Klaus Barbie :

Relever avec quelle délectation Me Vergès évoque son rôle de défenseur : que révèle-t-elle de son comportement ? Et de l'attitude du grand public en de telles circonstances ?

Mettre en exergue la pirouette avec laquelle l'avocat répond à la question d'une éventuelle défense de Hitler

Visionner la plaidoirie de Jacques Vergès au procès de Klaus Barbie (1^{er} procès filmé en France) : https://www.lemonde.fr/societe/video/2013/08/16/la-plaidoirie-de-jacques-verges-au-proces-de-klaus-barbie_3462538_3224.html

Poser la question (philosophique et technique) du passage en justice des grands criminels. Rappeler quelques figures marquantes qui ont échappé (Staline, Pol Pot) ou qui échappent encore à la justice.

5) Terrorisme d'extrême-gauche des années 1970-1980 et terrorisme moderne

S'intéresser à la mise en scène de leur propre personne par certains protagonistes du film de Barbet Schroeder. Qu'ont-ils à défendre ou à « vendre » par leur témoignage ? Peut-on croire tout ce qu'ils disent ? Quel est l'apport principal de chaque témoignage ?

Débattre de la question des convictions qui guident les poseurs de bombe : est-ce un idéal légitime ou sont-ils victimes de lavage de cerveau ? A quelles dimensions sont-ils imperméables ?

Pour en savoir plus :

Entretien avec Barbet Schroeder, dans « Libération » du 6 juin 2007 (en annexe à cette fiche)

Article du "Monde" du 16 août 2013 : "Mort de Jacques Vergès, avocat brillant, redouté et parfois haï" :

https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2013/08/15/l-avocat-jacques-verges-est-mort_3462241_3382.html

Christian Georges, collaborateur scientifique CIIP, juin 2007. Actualisé le 16 août 2013 (date de l'annonce de la mort de Jacques Vergès, à l'âge de 88 ans), puis en juin 2024.

ANNEXE

Barbet Schroeder raconte la genèse de son film, ses rencontres avec des figures du terrorisme et sa vision du personnage Vergès :

«J'ai pris pour modèle le film d'espionnage»

Par Philippe AZOURY

Entretien paru dans « Libération », mercredi 6 juin 2007

Depuis son dernier film hollywoodien, *Murder by Numbers* en 2002, Barbet Schroeder, 66 ans, ne donnait plus de nouvelles, sauf brièvement pour la réédition de quelques-uns de ses classiques en DVD. Avec *l'Avocat de la terreur*, il surprend à nouveau avec ce portrait minutieux de l'insaisissable Vergès. Rencontre.

Que pense Jacques Vergès du film ?

Il dit que c'est un excellent film, tout en regrettant qu'il y ait des choses selon lui «*inventées*» (il conteste l'histoire d'amour avec Magdalena Kopp). Il a eu ce mot : «*Ce film est très bon, et d'ailleurs c'est à cause de moi.*» Il a trouvé une fois encore la parfaite contre-attaque.

A-t-il facilement donné son accord pour être le sujet d'un documentaire ?

L'accord avait déjà été conclu entre la production et maître Vergès. J'ai demandé à avoir le *final cut*. Cela faisait des années que je rêvais de le filmer.

Un temps, j'avais voulu monter un documentaire sur les Khmers rouges, parlé uniquement en français et où les Khmers n'auraient évoqué que leurs années d'université à Paris : ce à quoi ils rêvaient, les cafés dans lesquels ils allaient... Un projet sur l'utopie qui croisait Vergès en chemin. Là, au moment où on m'a commandé ce Vergès, je travaillais sur l'idée de répétition historique. Comment la répétition d'un premier événement devient aussi sa caricature. C'est la phrase de Marx : «*Toute répétition est une farce.*» Je voyais cela dans l'itinéraire de Vergès : l'homme qui devient avocat génial pour défendre Djamilia Bouhired en Algérie et qui répète cette scène originelle ailleurs dans le monde, mais en défendant des gens qui n'ont plus un peuple derrière eux. Tout devient pathétique, on en arrive même à un moment de l'histoire, les années 80, où on a l'impression qu'il ne croit plus en rien.

Le terrorisme est acceptable si tout un peuple est derrière une cause ?

Oui, sinon c'est du gangstérisme, de l'extorsion.

Vous avez échangé des points de vue sur la question avec Vergès ?

Non. J'essayais de garder mes distances. On a mené des entretiens, très chronologiques, très précis, mais c'est tout.

Des Palestiniens à la défense de Barbie, il se dessine un ennemi potentiel de certaines causes défendues par Vergès, un ennemi que le film ne désigne pas, et qui est Israël...

Oui et, en même temps, je n'ai jamais entendu Vergès dire un seul mot relevant de l'antisémitisme. Intellectuellement, il est probable, je ne veux pas parler à sa place et lui faire dire ce qu'il ne dit pas, qu'il considère Israël comme un phénomène colonial.

Comment retrouve-t-on et fait-on parler des terroristes qui se font oublier, comme Anis Naccache ou Magdalena Kopp ?

Il faut avoir la bonne recommandation, montrer patte blanche, être discret, ça prend du temps, on vous examine. C'est du cas par cas. Ces gens-là ont déjà parlé pour des magazines, des petits trucs. La vraie question, c'est comment on vit avec ça, avec le terrorisme. Les rencontrer, ces grandes figures du terrorisme des années 70-80, parler avec eux, c'est une véritable expérience. Ce qui transparaît en premier lieu, c'est la douceur, dans leurs voix, leur regard, l'absence de menace. C'est très troublant. On s'attend pourtant à rencontrer des monstres, des possédés : Naccache, je n'aurais jamais pensé tomber sur quelqu'un parlant politique aussi clairement, aussi précisément, capable d'analyse. Je m'attendais plus à un homme d'action. Peut-être qu'il appartient à la dernière génération des terroristes plus ou moins nourris au marxisme. Certains chercheurs parlent aujourd'hui, concernant les nouveaux poseurs de bombes, de terroristes Kleenex : on leur lave le cerveau, ils servent et se font sauter.

L'Avocat de la terreur est plus encore un film sur les terroristes que sur leur avocat ?

Il couvre une histoire d'une certaine forme de terrorisme qui a trouvé naissance en Algérie, les bombes posées dans les cafés fréquentés par les colons. Le 11 septembre 2001 et l'Irak ont fondé une tout autre forme de terrorisme. Celui que je filme à travers Vergès a disparu avec la fin des idéologies. A travers Vergès, on voit comment se sont enchaînées les soixante dernières années.

Votre objectif était-il de faire moins un documentaire qu'un film à suspense ?

Je suis sur un modèle de film d'espionnage. Je revendique ça : ce n'est pas un document pour la télévision. Je peux confronter des plans documentaires du Milk Bar à Alger et des extraits d'une fiction de Pontecorvo, je n'ai pas ce scrupule. Surtout, il n'y a pas de voix off. C'est un parti pris qui oblige à faire du cinéma, c'est-à-dire raconter avec le montage, le cadrage, la musique. Toute la démarche du film découle de là. Ce ne sont pas des têtes parlantes, mais un récit qui est en train d'être fait à plusieurs, des histoires qui se croisent, des coïncidences innombrables, incroyables...

Ce documentaire, vous le reliez à certaines de vos fictions, traitant du mal et de la responsabilité qu'impliquent les actes et les paroles ?

Sur ce grand sujet, le Mal, que même Shakespeare et Dostoïevski n'ont pu épuiser, on rencontre en Vergès un personnage extraordinaire, complexe. Il s'emploie à saper ce sur quoi repose la démocratie, l'humanisme. Il a un côté dangereux. Je pourrais le rapprocher de mon film *le Mystère von Bülow*. Si je superpose von Bülow, qui aimait tant qu'on le hâisse, et son avocat, j'obtiens Vergès. La vérité comme sanction morale ne m'intéresse pas beaucoup en général, mais certaines vérités sont utiles à savoir, ainsi certaines de ses amitiés (comme avec l'ancien nazi François Genoud, devenu financier de divers mouvements nationalistes arabes) me passionnent et m'éclairent. D'autant que l'amitié avec François Genoud, Vergès continue de la nier complètement...

Pourquoi a-t-il accepté ce portrait, selon vous ?

Comme une sorte de testament, comme un dernier défi : «On va voir s'ils vont trouver.» Il est dans un moment d'autoportrait, Vergès. Récemment, il a écrit des choses splendides sur Saint-Just : «*Il faut avouer que nous l'aimions pour son fanatisme, pour son orgueil, sa cruauté et sa solitude.*» Il peut s'approprier cette phrase du théoricien de la Terreur révolutionnaire, elle lui va bien : «*Je méprise la poussière qui me compose et qui vous parle. Vous pouvez la détruire, mais je défie qu'on m'arrache cette vie indépendante que je me suis donnée dans les siècles et dans les cieux.*» Il est déjà dans la légende.